Quelque chose manque

Se souvenir, c'est servir

67e Année. — N° 155. Le numéro : 15 centimes VENDREDI 2 JUIN 1922.

COMPLETS sur mesure à partir de 250f. Jules CARETTE 65, rue de Lannoy, Roubaix

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS Nord et limitrophes. 3 mois, 12.00 ; 6 mois, 22.00 ; 1 an, 45.00. France et Belgique. » 13.00 ; » 25.00 ; » 48.00. Union postale ..... » 22.00 ; » 43.00 ; » 82.00.

REDACTION-ANNONCES-ABONNEMENTS ROUBAIX : 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter, 1199. TOURCOING : 33, rue Carnot. Téléph. 37. Chèques postaux 87 Lille

J. CARETTE Tailleur 65, rue de Lannoy ROUBAIX Ne fait que sur mesure

DIMANCHE PROCHAIN 4 JUIN notre nouveau feuilleton

Les DEUX BERCEAUX

PAR

EMILE RICHEBOURG

Nous commencerons, dimanche prochain, 4 juin, la publication d'un nouveau et passionnant feuilleton :

Les Deux Berceaux

œuvre dramatique et sentimentale, dans laquelle le célèbre romancier populaire

EMILE RICHEBOURG

met aux prises l'amour maternel, le plus puissant mobile qui agisse sur l'âme humaine, avec les événements les plus imprévus et les plus tragiques, avec les circonstances les plus angoissantes.

Toutes nos lectrices, tous nos lecteurs suivront avec un intérêt croissant les émouvantes péripéties du nouveau feuilleton du JOURNAL DE ROUBAIX :

Les Deux Berceaux

LES REPARATIONS

Le sursis prolongé

Paris, 1er juin. — La Commission des réparations a donc cru pouvoir prolonger l'effet du sursis partiel provisoire qu'elle avait accordé à l'Allemagne le 21 mars dernier. Mais elle rappelle à l'Allemagne qu'elle se réserve le droit d'annuler ce sursis à tout moment si les conditions prescrites ne sont pas remplies.

L'attitude du gouvernement français devant cette décision est définie dans une lettre adressée à M. Dubois, représentant de la France à la commission des réparations.

Une lettre du Gouvernement français à la C. d. R.

Dans cette lettre, le gouvernement appelle l'attention de M. Dubois sur l'imprécision de certaines des promesses faites par l'Allemagne, tant au sujet de la forme que devra revêtir le contrôle interallié qu'au point de vue des autres réformes. Il montre aussi qu'il serait désirable d'obtenir que l'Allmeagne inscrive les dépenses relatives aux réparations dans son budget ordinaire au lieu d'en faire l'objet d'une budget annexe et de les reléguer pour ainsi dire au second plan.

M. Poincaré se rendra dimanche à Verdun

Paris, 1er juin. — M. Raymond Poincaré, président du Conseil, quittera Paris dimanche matin, à 7 h. 25, pour se rendre à Verdun, où il va assister à la remise par M. Myron T. Herrick, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, de la Médaille du Congrès, décernée à la ville de Verdun par le gouvernement des Etats-Unis.

A LA CHAMBRE

UN GRAND DISCOURS DE M. POINCARÉ sur notre politique extérieure

LA SUITE DU DÉBAT RENVOYÉE A VENDREDI

Paris, 1er juin. — M. Raoul Péret ouvre la séance à 15 h. 10.

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur la politique extérieure.

M. Chappedelaine

M. de Chappedelaine a la parole.

— Je veux poser, dit-il, une seule question au Président du Conseil. L'Orient a été laissé complètement de côté pendant la Conférence de Gênes. Je viens vous demander combien de temps durera cet ostracisme.

M. de Chappedelaine appelle l'attention de la Chambre sur la gravité des événements qui se sont passés, dernièrement, dans le Proche-Orient. Il désavoue les persécutions systématiques dont les Turcs ont été victimes de la part des Grecs et s'étonne que l'Angleterre n'ait pas approuvé les efforts tentés, par la France, pour mettre fin aux atrocités journalières qui se perpétraient en Turquie.

M. Poincaré répond aux interpellateurs

M. Raymond Poincaré monte à la tribune.

LES ATTENTATS ET LES DECOUVERTES D'ARMES ET DE MUNITIONS

M. Poincaré répond d'abord à MM. Vallat et Daudet au sujet des événements de Haute-Silésie. Je voudrais, dit-il, d'abord dissiper une équivoque.

Le Président du Conseil donne lecture de l'article du traité qui règle le sort de la zône plébiscitaire de Haute-Silésie. La Commission de contrôle est souveraine et ne ressemble en rien à la Commission interalliée de la zône occupée. Le tribunal interallié juge tous les crimes dont peuvent être victimes les troupes françaises et alliées.

Le Président du Conseil rappelle dans quelles conditions nos troupes furent victimes de divers attentats.

La Chambre écoute attentivement l'exposé de M. Poincaré.

Le Président du Conseil rappelle ensuite comment furent saisis, à Gleiwitz, 914 fusils, 17 mitrailleuses lourdes, 27 mitrailleuses légères, 10.000 grenades et 20.000 cartouches. Tant que l'Allemagne ne nous aidera pas à rechercher les coupables nous serons autorisés à douter de ses sentiments et à agir en conséquence. (Applaudissements.)

Je comprend trop, dit-il, l'émotion qui s'est emparée de toute la Chambre. Il est désolant, scandaleux qu'en pleine paix, dans une opération où ils ne provoquent personne, nos soldats soient exposés à une mort que la Patrie ne leur demande pas. (Vifs applaudissements.) Il faut que ces dangers pour nos soldats soient écartés.

Une enquête a été ouverte et un administrateur adjoint et un lieutenant ont été l'objet de mesures disciplinaires pour avoir agi sans avertir leurs chefs.

LE PLEBISCITE

M. Poincaré. — La Société des Nations, à l'unanimité a prin les mesures nécessaires pour réaliser le plébiscite. Les troupes françaises, britanniques et italiennes reviendront donc bientôt avec le sentiment du devoir accompli.

La meilleure manière de défendre la paix, en Haute-Silésie comme sur le Rhin, comme partout, c'est de ne pas séparer la paix de l'observation des traités. (Vifs applaudissements sur tous les bancs.)

LES AFFAIRES D'ORIENT

M. Poincaré s'explique ensuite sur les affaires d'Orient.

— Je suis, dit-il, un peu embarrassé pour en parler car nous sommes en pleins pourparlers avec l'Angleterre et l'Italie.

M. Poincaré rappelle les précédentes explications de M. Briand au sujet de l'accord d'Angora.

M. Poincaré rappelle notamment que M. Briand déclara que cet accord n'était pas un traité de paix.

Le Président dit ensuite quels furent les efforts faits à Athènes et à Angora pour amener la paix. Ces efforts n'ont pas encore réussi, mais le Gouvernement français souhaite ardemment le prompt rétablissement de la paix en Orient.

LA CONFERENCE DE GENES

Passant à un autre ordre de faits, le Président du Conseil résume les préliminaires de la Conférence de Gênes.

L'ordre du jour arrêté à Cannes était, dit M. Poincaré, assez inquiétant.

Le Président du Conseil lit cet ordre du jour.

M. Poincaré. — C'est en présence de ce document que je me suis trouvé. Cet ordre du jour aurait pu permettre aux nations représentées de remettre en cause les traités de paix.

Le Président du Conseil dit quelles conditions il s'efforça de faire admettre par les Alliés, pour que toutes garanties soient données à la France, notamment que l'Allemagne ne pourrait pas soulever la question des réparations et des traités.

M. Poincaré donne lecture des instructions données par le Gouvernement français à notre délégation, afin de répondre aux accusations dirigées contre le Gouvernement français, d'avoir essayé de faire échouer la Conférence de Gênes.

Le document rappelle les ordres du jour et le memorandum approuvés par des Chambres dont notre délégation ne pouvait s'écarter.

Les instructions lues par M. Poincaré insistent sur le rôle de la Société des Nations, dont les attributions ne pouvaient être discutées à Gênes. Elles rappelaient encore les points sur lesquels *nous étions d'accord avec l'Angleterre* au sujet de la reconnaissance du Gouvernement de Moscou pour attendre des garanties et un commencement d'exécution des engagements pris par les Soviets. Au cas où des résolutions auraient été présentées contrairement aux instructions données à la délégation, celle-ci devait en référer au Gouvernement.

Les instructions s'étendent longuement sur la questions des dettes de la Russie et sur la distinction entre les dettes de guerre et celles d'avant-guerre. Si la question des pétroles caucasiens était posée, se poserait alors la question de la représentation des Etats caucasiens à la Conférence de Gênes, le Gouvernement français ne pouvant traiter une question de cette nature avec le Gouvernement de fait qui a chassé le Gouvernement georgien.

Le document dit notamment : « La France est décidée à ne se séparer d'aucun de ses alliés dans l'examen des questions posées à Gênes et à ne pas donner l'impression que, dans cette Conférence, tous les alliés ne seraient pas traités sur le pied de parfaite égalité.

Le Président du Conseil est vivement applaudi lorsqu'il lit les instructions qui rappellent **que les réparations dues à la France sont la première condition de la reconstruction économique de l'Europe à laquelle la France entend collaborer dans l'esprit le plus pacifique.**

M. Baron. — Pourquoi M. le Président du Conseil n'avez-vous pas été à Gênes?

M. Poincaré. — Parce que je n'étais pas pressé d'y rencontrer certains de vos amis (Rires et applaudissements) et parce qu'au moment de la Conférence de Gênes, il était indispensable que le Président du Conseil français fût à Paris. (Vifs applaudissements à droite, au centre et à gauche. Bruit à l'extrême-gauche.)

Les communistes lancent quelques interruptions qui se perdent dans le bruit.

Le Président du Conseil, très applaudi, ajoute que ces instructions représentaient les vues de l'unanimité des ministres. Elles ont été franchement, loyalement suivies et c'est ainsi que la France a maintenu intactes les positions prises dès le début.

M. Poincaré. — Si la Conférence politique a échoué, la Conférence économique et financière, dont nous avions signalé les avantages, a réussi, n'en déplaise à l'honorable M. Cachin.

Le Président du Conseil exprime l'avis que la reconstruction économique et financière de l'Europe pourra se faire sur la base des travaux de Gênes.

LE TRAITÉ DE RAPALLO

M. Poincaré en vient à l'accord de Rapallo et rappelle la position que la France a prise en présence d'un accord en contradiction avec le traité de Versailles. On aurait pu, comme sanction, exiger l'expulsion de l'Allemagne et de la Russie de la Conférence, mais une sanction plus douce prévalut. L'Allemagne et la Russie furent seulement exclues de la première Commission.

La séance est suspendue à 17 h. pendant cinq minutes pour permettre à M. Poincaré de se reposer.

REPRISE DE LA SEANCE

La séance est reprise à 17 h. 05.

LA CREANCE FRANÇAISE SUR LA RUSSIE

Le Président du Conseil revient à la question de la créance française sur la Russie.

Notre délégation reçut l'instruction formelle de ne rien abandonner de notre créance.

M. Poincaré dit ensuite : Nous ne demandons que l'application de la résolution de Cannes pour la protection des biens de tous les ressortissants étrangers en Russie. La délégation française aurait approuvé ce texte, si la Belgique n'avait pas protesté. C'est une erreur, jamais la France n'a approuvé ce texte.

M. Poincaré. — L'échec de la Conférence n'a pas dû être imputé à l'attitude de la délégation française, mais à l'attitude inexplicable de la délégation bolchéviste.

LA CONFERENCE DE LA HAYE

Le Président du Conseil fait remarquer qu'il a déjà dit à la Chambre, l'autre jour, que le Gouvernement français n'était aucunement lié pour la prochaine Conférence de La Haye.

Le Gouvernement français n'a pris d'engagement, ni dans un sens, ni dans un autre.

Le Gouvernement français veut en contact avec tous nos alliés, avec le Gouvernement des Etats-Unis et les anciennes puissances neutres, il leur fera connaître son opinion détaillée. Il enverra des experts à La Haye.

M. Poincaré déclare partager entièrement le point de vue de M. Tardieu, pour condamner la thèse de M. Keynes sur la doctrine du matérialisme économique. Le monde ne se guérira qu'en se remettant au travail dans l'ordre. (Vifs applaudissements sur tous les bancs.)

La France est disposée à rechercher tous les moyens de salut général dans une collaboration chaleureuse, loyale, mais nous sommes en droit de la subordonner à quelques conditions : la première est qu'on ne nous demande pas de sacrifier à l'Allemagne un quelconque des droits que nous tenons des traités.

L'EXECUTION DES TRAITES

M. Poincaré dit que la France serait en droit d'attendre au moins le repentir de l'Allemagne. Or, qu'il s'agisse des responsabilités de guerre, des coupables de guerre, des réparations, chaque jour nous apporte la preuve de la mauvaise volonté de l'Allemagne. La France ne demande que l'exécution du traité, rien de plus.

M. Poincaré s'étonne des commentaires de son discours de Bar-le-Duc qui disait que si par malheur nos Alliés ne croyaient pouvoir s'assoir à des sanctions nécessaires, nous userions de la faculté que nous donne le traité. Le Président du Conseil lit les paragraphes du traité de Versailles qui prévoit formellement la liberté d'action de chaque allié pour obtenir l'exécution des clauses du traité.

M. Poincaré. — Je suis très loin de méconnaître les inconvénients d'une action isolée. **Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour éviter cette action isolée, mais si désirable que soit le maintien des accords, nous ne pouvons cependant leur sacrifier l'exercice de nos droits.** (Tonnerre d'applaudissements prolongés sur tous les bancs, sauf à l'extrême-gauche.)

M. Moutet. — C'est dangereux.

M. Poincaré, avec une grande vivacité, interrompt M. Moutet pour s'écrier sur un ton indigné : Alors, il est dangereux dans un pays libre d'affirmer que nous ne renonçons à aucun de nos droits? (Salve d'applaudissements sur tous les bancs, sauf à l'extrême-gauche.)

M. Poincaré. — Je crois au contraire que ce qui est dangereux, c'est de fuir la discussion des problèmes et de ne pas dissiper l'équivoque et les malentendus.

M. Poincaré, revenant aux négociations avec les Soviets déclare que ceux-ci veulent de l'argent et ne font que faire appel au crédit de l'Europe. Le Président du Conseil dénonce l'esprit belliqueux du gouvernement de Moscou et rappelle les inquiétudes des puissances de la Petite-Entente qui craignent à tout moment de se voir envahir par l'armée rouge.

Les Soviets se sont réclamés des principes de la révolution française, et ils n'en ont pas le droit. La révolution française n'a rien de commun avec la révolution russe.

Le Président du Conseil est à nouveau écouté avec l'attention la plus vive, lorsqu'il développe les arguments pour lesquels la France entend s'attacher, particulièrement à la Société des Nations qui a rendu de grands services à la paix.

M. Poincaré passe en revue les nations de la Petite Entente pour montrer les bonnes relations qui nous unissent avec elles.

La Chambre applaudit à tout rompre le passage dans lequel le Président du Conseil affirme l'amitié inaltérable de la France et de la Belgique.

L'ENTENTE CORDIALE

Le Président du Conseil affirme le désir sincère de la France de maintenir la solidarité qui l'unit à la Grande-Bretagne. Il énumère tout ce que la France a fait pour être agréable à l'Angleterre.

M. Poincaré. — Aucun incident ne nous a éloignés de l'Angleterre. Nous avons parfaitement compris qu'entre deux nations alliées, il ne pouvait y avoir, sur tout les points, entière concordance de vues et qu'une entente politique si étroite qu'elle fût, ne comportait pas l'identité complète d'opinions. Cette prétention légitime de la part de l'Angleterre est aussi légitime de la part de la France. Nous avons parfaitement le droit sur la question de la dette russe et sur la question de la propriété privée, d'avoir une manière de voir qui ne soit pas calquée sur celle de l'Angleterre. En France, il y a dans les mêmes cimetières des tombes de soldats français, de soldats britanniques et de soldats italiens, et ceux qui dorment là sont tombés pour défendre les nations alliées, nations libres, égales. Ce serait trahir leur mémoire que de rien faire qui put briser cette alliance et ce serait aussi trahir leur mémoire que de ménager à l'égalité de leurs nations. Aucun gouvernement, ni aucun peuple ne sauraient y souscrire. (Ovations et applaudissements prolongés sur tous les bancs, sauf à l'extrême-gauche).

Le Président du Conseil est vivement félicité, lorsqu'il regagne son banc, par les ministres et de nombreux députés.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi. La Chambre décide de tenir deux séances exceptionnelles les jeudi et vendredi matin pour la discussion des interpellations sur la réforme de l'enseignement.

Séance levée à 18 h. 55; séance vendredi à 15 heures.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 1er juin. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Millerand.

M. Raymond Poincaré, président du Conseil, a mis ses collègues au courant de la situation extérieure.

Les avances aux sociétés de crédit mobilier et d'habitations à bon marché

M. Paul Strauss, ministre de l'Hygiène et de la Prévoyance sociale, et M. de Lasteyrie, ministre des Finances, ont fait approuver par le Conseil, un projet de loi destiné à porter de 200 à 350 millions le total des avances que l'Etat pourra faire aux sociétés de crédit mobilier et de 300 à 500 millions le montant des avances pouvant être consenties aux organismes d'habitations à bon marché.

L'accession des victimes de la guerre à la petite propriété

Les ministres de l'Agriculture et de l'Hygiène ont soumis à la signature du président de la République, un projet de loi destiné à faciliter l'accession à la petite propriété des pensionnés militaires et des victimes civiles de la guerre.

Le taux d'extraction des farines

Enfin, le ministre de l'Agriculture a fait signer un projet de loi décidant qu'un décret rendu en Conseil des ministres pourra déterminer les taux minima d'extraction des farines.

Le même projet de loi interdit la consommation du froment et de la farine de froment pour l'alimentation du bétail.

Voir, page 2, nos DÉPÊCHES de la DERNIÈRE HEURE.

Les Fêtes de la Renaissance à Lille

PENTECOTE 1922 (3, 4 & 5 JUIN)

Trois grandes journées de réjouissances

SAMEDI . . 3 = Amitié franco-belge.
DIMANCHE . 4 = Concours international de musique
LUNDI . . . 5 = Cortège de la Renaissance et des Reines.

DE 1921 A 1922

La ville de Lille profitait l'an dernier des jours de la Pentecôte pour organiser le grand Concours fédéral de gymnastique. Ces festivités, demeurées inoubliables, revêtirent un suprême éclat du fait de la présence et de la rencontre à Lille de S. M. le Roi Albert de Belgique et de M. Millerand, président de la République française.

La Pentecôte de 1922 verra le magnifique effort de renaissance des Lillois se manifester en des fêtes qui porteront ce nom prestigieux de **Renaissance.** Parées du gracieux et souverain sourire des reines de beauté, soutenues par le généreux adjuvant de la charité et de la bienfaisance, ces trois journées conduiront vers les rues — encerclées, il faut l'espérer — de la capitale des Flandres, des foules nombreuses et joyeuses.

Mlle HONORINE VERMANDER
Reine de Moulins-Lille

Mlle GERMAINE DAEMERS
Reine des Reines

Mlle LUCIENNE LEULENAIRE
Reine de Fives-Saint-Maurice

AMITIÉ FRANCO-BELGE & CHARITÉ

Il n'est pas, en notre Flandre, de belle et bonne fête sans la participation de nos frères les Belges. Cette année encore, ils nous enverront de précieux collaborateurs, les membres du Cercle philanthropique « Le Soutien » de Bruxelles-Saint-Gilles, venant quêter pour les œuvres Lilloises, Arrivant samedi soir, ils donneront aussitôt un concert au Palais d'Eté.

LE CONCOURS INTERNATIONAL DE MUSIQUE. — LE COURONNEMENT DE LA REINE DES REINES

Dimanche 4 sera la journée du concours de musique, préparé de longue date.

Ce sera aussi une cérémonie d'un charme auquel personne n'échappe : le couronnement de la Reine des Reines de Lille, qui s'accomplira à 4 heures sur la Grand'Place.

LE CORTEGE DE LA RENAISSANCE DES ONZE REINES ET DES GEANTS

Lundi, à 3 heures, en présence des bourgmestres et des Collèges échevinaux de Bruxelles et Tournai, se déroulera le superbe cortège de la Renaissance, faisant escorte aux Reines : la Reine des Reines, les sept Reines de quartiers, la Reine des Fleurs, la Reine des Etudiants et la Reine des Cabaretiers, et aux géants du Nord et de Belgique.

Les chars seront de toute beauté.

Toutes les corporations ont collaboré à la réussite de ces festivités. Les commerçants, en particulier, se sont ingéniés pour leur réussite, non seulement par l'attrait exceptionnel donné à leurs étalages, où figurent toutes les chatoyantes nouveautés, mais aussi par le concours direct que plusieurs grandes maisons ont apporté à la somptueuse toilette des Reines.

Grâce à tous ces éléments, les fêtes de la Renaissance, dont nous publions ci-après le programme détaillé, enchanteront les populations des Flandres en ces printanières journées des 3, 4 et 5 juin 1922.

LE PROGRAMME OFFICIEL

SAMEDI 3 JUIN

A 20 heures. — Arrivée en gare du Cercle philanthropique « Le Soutien », de Saint-Gilles-Bruxelles, venant quêter pour les œuvres lilloises patronnées par la municipalité.

A 20 heures 15. — Réception officielle du Cercle « Le Soutien » à l'Hôtel de Ville.

A 22 heures. — Au Palais d'Eté, audition musicale du Cercle philanthropique « Le Soutien ».

DIMANCHE 4 JUIN

Grand concours international de musique, 122 sociétés, 7.500 exécutants. Les épreuves du concours de musique auront lieu sur les places des différents quartiers de la ville et dans les salles des bâtiments scolaires et communaux. Auditions publiques. (Voir programme spécial).

Concours de tir à l'arc à la perche, à l'arc au berceau et à l'arbalète, aux sièges des sociétés Saint-Pierre, de Moulins-Lille et Saint-Martin d'Esquermes. Prix d'honneur offerts par la ville de Lille.

De 15 h. 30 à 18 h. 30, promenade-concert par le Cercle « Le Soutien ».

A 16 heures, Grand'Place, cérémonie du couronnement de la Reine de Lille, Remise du diadème à la Reine des Reines par la municipalité.

A 16 h. 45, réception de la Reine de Lille à l'Hôtel de Ville.

A partir de **21 heures,** concert de bienfaisance par le Cercle philanthropique « Le Soutien », dans les différents cafés de la ville.

LUNDI 5 JUIN

GRAND CORTÈGE DE LA RENAISSANCE

A 11 h. 56, arrivée en gare de M. le bourgmestre et du collège échevinal de Bruxelles, de M. le bourgmestre et du collège échevinal de Tournai et de la musique du 1er régiment de guides.

A 12 heures 15, réception officielle à l'Hôtel de Ville des délégations belges et de la musique des guides.

A 12 heures 30, salle des fêtes de la préfecture, banquet de la Fraternité franco-belge, offert à MM. les bourgmestres et échevins de Bruxelles et de Tournai par la municipalité.

A 15 heures, boulevard des Ecoles, formation du cortège de la Renaissance. Grand concours-cortège des corporations, des arts, des sports, de l'industrie, du commerce et de l'agriculture. Cortège des Reines du Vieux-Lille, Wazemmes, Esquermes, Vauban, de Moulins-Lille, de Saint-Sauveur-Saint-Maurice, de Fives-Saint-Maurice, de la Reine des Fleurs, de la Reine des Etudiants et de la Reine de Lille. Défilé des géants du Nord et de la Belgique.

A 21 heures, place de la République, manifestation musicale artistique; exécution de l'Hymne de la Renaissance (600 exécutants), concert par la musique du 1er régiment de guides.

ITINERAIRE DU CORTEGE

Les groupes se formeront boulevard des Ecoles où le départ sera donné à 15 heures. Le cortège se déroulera par le boulevard Papin, place Simon-Vollant, rue de Paris, Parvis St-Maurice, rue du Priez, place de la Gare, rue Faidherbe, place du Théâtre, boulevard Carnot, rues des Jardins, St-Jacques, des Chats-Bossus, Grande-Chaussée, de la Bourse, Grand'Place, rues Nationale, Masséna, Solférino, Léon-Gambetta, place de la Nouvelle-Aventure, rues des Sarrazins, du Marché, place des Quatre-Chemin, rues de Wazemmes, d'Arras, Solférino, place Philippe-le-Bon, rue Nicolas-Leblanc et place de la République où se fera la dislocation.

Le parcours comportera une longueur de 17 kilomètres.

Fête de nuit. — Farandole conduite par Lédéric et Phinaert et leurs invités, bal à grand orchestre, embrasement aérien, bouquet d'artifice.

LES CHARS ET LES GROUPES

Voici la composition générale de l'ensemble du cortège.

Quêteurs à cheval, peloton de gendarmes, fanfares, **char des Ruines,** enfants des écoles, section de sport des écoles (adultes), groupe Baggio, **char de l'Idylle et des fiancés, char de la Kermesse flamande,** musique des sapeurs-pompiers, archers et arbalétriers, groupe de la voirie (ancienne voirie et voirie moderne), groupe des gagats (les Hurons), Lédéric, Phinaert, Jeanne Maillotte, Binbin, Gavant, Lolo, Arzayon, Johan de Nivelle, Lumeçon de Mons, etc.), le Soutien de Saint-Gilles, bannières belges, fanfare des Hôteliers, **char du Cabaret flamand,** groupe des garçons brasseurs, **char de la Brasserie, char des fleurs avec la reine de l'Horticulture,** Société d'horticulture, la Renaissance belge, groupe de l'Amitié franco-belge, groupe de Fives-Saint-Maurice, étendards, fanfare de l'Avenir de Fives, fanfare de Fives, **carrosse de la reine de Fives-Saint-Maurice,** groupe de Moulins-Lille, **char avec la reine,** groupe du **Vieux-Lille et sa reine,** mousquetaires avec leur tuba, fanfare du Club amical de Wazemmes, groupe de Saint-Sauveur et **sa reine, char du Travail,** groupe de l'école des mécaniciens de la rue Auber (dessinateurs, ajusteurs, électriciens, mécaniciens, 15 par 15), boy-scouts et gymnastes, **char du Textile, char de la Rééducation des aveugles, char de l'Enseignement technique,** groupe et **char de l'Institut catholique** des Arts et Métiers de la rue Auber (avec cubilot, enclumes, orné de panoplies se rapportant à l'ajustage et au modelage et entouré de figurants représentant les divers corps de métiers), puis toute une série de chars-réclames, le **char du Bâtiment** et son groupe (cavaliers, bannières, écussons, attributs du bâtiment, peinture, sculpture, sur le char une palette penchée sur laquelle se tiendront quatre personnages représentant les diverses couleurs, puis des motifs d'architecture), **char des Beaux-Arts** (reconstitution de la cité des arts), **char-apothéose avec la reine des reines.**

LE GROUPE DE LA COLONIE FRANCO-BELGE

Voici la liste des drapeaux du groupe de la Colonie belge du Nord, qui accompagneront le char de l'Amitié franco-belge :

Société de gymnastique « Union fait la force » et « Jeune Garde catholique », de Wervicq; Secours mutuels Saint-Eleuthère et les Combattants, de Blandain; Société coopérative Helpt-uw-Zelve et Philharmonie royale de Menin; Société de gymnastique « Jeune Garde libérale », de Mouscron; F. N. C. Anciens combattants et Société de gymnastique « La Wervicquoise », de Wervicq; Anciens combattants, V. d. S., de Menin; Société des Déportés, de Blandain; Sociétés

Mlle YVONNE CRETIN
Reine de Wazemmes

Mlle MARTHE MORELLE
Reine du Vieux-Lille

Mlle NELLY LAMBOUR
Reine de Saint-Sauveur

(Photos Cassette.)